



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 55112

Texte de la question

Mme Martine Faure attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'égalité des territoires sur le nécessaire renforcement des politiques d'accompagnement à destination des adultes illettrés, ou souffrant de lacunes importantes pour ce qui est de la lecture, de l'écriture et du calcul. Ces personnes, qui cumulent très généralement des difficultés sociales et d'insertion dans le monde du travail très aigues, représentent au total en France près de 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans. Les structures dédiées au réapprentissage des savoirs et des compétences élémentaires et dont l'objet est d'œuvrer au recul de l'analphabétisme et de l'illettrisme, ne permettent plus à l'heure actuelle de répondre de manière satisfaisante à l'ampleur de ce phénomène. Elles sont en effet en nombre insuffisant et très inégalement réparties sur le territoire national, avec un maillage particulièrement faible dans les zones qui en ont pourtant le plus besoin, telles que les communes rurales ou certains quartiers populaires, notamment en Seine-Saint-Denis. L'amélioration des dispositifs de formation en direction de ces publics aux besoins bien spécifiques est conforme à l'ambition portée par la majorité en matière de lutte contre toutes les formes d'exclusion et de retour vers l'emploi de personnes qui en sont éloignées. Dans cette perspective, elle souhaiterait avoir connaissance des mesures que le Gouvernement entend prendre pour contribuer durablement au recul de ces difficultés que rencontrent nombre de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Faure](#)

Circonscription : Gironde (12^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55112

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Logement et égalité des territoires

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3668

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)